

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Dijon
Canton de Dijon VI

Commune de
Corcelles-les-Monts

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 DECEMBRE 2021 A 19H15 (DATE DE CONVOCATION : 3 DECEMBRE 2021)

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Joachim KILANI, Yves LAPLACETTE, Michaël LEGRAND, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Absente : Estelle ODET

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

Ordre du jour

- 00 – Approbation du précédent compte-rendu
- 01 – Rétrocessions et échange parcelles cour de l'ancienne école
- 02 – Convention de mise à disposition de services communs avec Dijon Métropole
- 03 – Mur de soutènement de l'ancienne école :
 - 03.1 Choix de l'entreprise
 - 03.2 Demande de subvention
- 04 – Participation communale aux frais de cantine scolaire
- 05 – Décisions modificatives au BP 2021 : investissement achats « paviment »
- 06 – Informations et questions diverses

00 - Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Arrivée de Monsieur Patrick PARISE à 19h22.

01 – Rétrocessions et échange parcelles cour de l'ancienne école

Monsieur le Maire présente le document d'échange et de rétrocessions de parcelles de la cour de l'ancienne école.

Premièrement, échange entre Monsieur GEOFFROY et Madame PAGE de la parcelle AL 718 d'une superficie de 8ca d'une valeur de 120.00€ le m² soit un total de 960€ et la parcelle AL 714 appartenant à la commune d'une superficie de 66ca d'une valeur de 120€ le m² soit un total de 7920€. Il est mentionné qu'il résulte de la valeur des parcelles une soulte au profit de la commune d'un montant de 6960€ payables par Monsieur GEOFFROY et Madame PAGE. Les frais de l'échange seront supportés par moitié par chacun des échangistes.

Deuxièmement, rétrocession à Madame GUICHARD. La commune vend la parcelle AL 715 d'une superficie de 35ca d'une valeur de 120€ le m² soit au total 4200€.

Troisièmement, rétrocession à Madame AIT MEDJBER. La commune vend la parcelle AL 716 d'une superficie de 48ca d'une valeur de 120€ le m² soit au total 5760€.

Pour ces trois actes le conseil municipal donne tous pouvoirs au 1^{er} Adjoint, Monsieur Yves LAPLACETTE, pour signer ces actes au nom de la commune conformément à l'article L1311-13 du CGCT.

02 – Convention de mise à disposition de services communs avec Dijon Métropole

Dans le prolongement de la décision de renouvellement de l'adhésion de la commune aux services communs de Dijon Métropole (conseil municipal du 26/08/2021), Monsieur le Maire présente la convention définitive de mise à disposition pour les années 2022 à 2026. Il est proposé au conseil municipal d'approuver les montants de participation de la commune pour la durée de la mandature. Pour l'année 2022 le coût est de 2185€. Il est prévu une actualisation de 1.50% pour chacune des années suivantes. Décision prise à l'unanimité.

03.01 – Mur de soutènement de l'ancienne école : Choix de l'entreprise

Pour ce marché de gré à gré, Monsieur le Maire propose le devis présenté par la société ADTP pour un montant de 15236€ HT. Ce devis est accepté par 11 voix pour et 1 abstention (M. KILANI).

03.02 – Mur de soutènement de l'ancienne école : Demande de subvention

Il est proposé à l'assemblée d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projets Village Côte d'Or. Proposition acceptée à l'unanimité.

04 – Participation communale aux frais de cantine scolaire

Il est proposé de reconduire la participation aux frais de cantine sur la base des délibérations antérieures pour l'année scolaires 2021/2022. Proposition acceptée à l'unanimité.

05 – Décisions modificatives au BP 2021 : investissement achats « pavoisement »

Après consultation de notre trésorerie, il s'avère qu'il n'est pas utile de délibérer pour cette décision modificative.

06 – Informations et questions diverses

Un conseiller municipal propose d'étudier, à l'instar de diverses municipalités, la possibilité de subventionner l'achat de vélos. La réflexion sera menée au niveau de la commission adéquate.

Séance levée à 20 H 07

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard HERRMANN**

